

FERTIGO PRO BORE + MO

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélanges
Nom commercial : FERTIGO PRO BORE + MO
Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle
Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage exclusivement professionnel
Utilisation de la substance/mélange : Engrais

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

FERTIGO PRO
11 Route Nationale 4
51320 COOLE
T 03 52 99 00 00
www.fertigopro.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la section 3.2 de l'annexe II de REACH

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.
Premiers soins après ingestion : NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

FERTIGO PRO BORE + MO

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : *Non applicable (produit aqueux non combustible).*

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : *Non applicable (produit aqueux non combustible).*

Danger d'explosion : *Non applicable.*

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : *Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.*

Protection en cas d'incendie : *Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.*

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : *Bottes, gants et lunettes.*

Procédures d'urgence : *Eloigner le personnel superflu. Délimiter la zone de danger. Assurer une ventilation appropriée.*

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : *Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.*

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : *Absorber le liquide répandu dans un matériau inerte. Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.*

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections (8, 13).

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : *Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Assurer une bonne ventilation du poste de travail.*

Mesures d'hygiène : *Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.*

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : *Conserver à l'abri du gel (éviter le gel durant l'entreposage).*

Informations sur le stockage en commun : *Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.*

Lieu de stockage : *Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé.*

Prescriptions particulières concernant l'emballage : *Conserver dans l'emballage d'origine.*

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de sécurité.

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Porter des vêtements de travail appropriés

Protection des mains:

Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre. Porter des gants appropriés. Caoutchouc nitrile

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial

Protection des voies respiratoires:

Ventilation insuffisante: porter une protection respiratoire

FERTIGO PRO BORE + MO

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010



Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Ne pas rejeter le produit dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
État physique : *Liquide*

Couleur	: <i>brun.</i>
Odeur	: <i>Aucune donnée disponible</i>
Seuil olfactif	: <i>Aucune donnée disponible</i>
pH	: <i>7,8 (7,5 - 8,5)</i>
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: <i>Aucune donnée disponible</i>
Point de fusion	: <i>Aucune donnée disponible</i>
Point de congélation	: <i>Aucune donnée disponible</i>
Point d'ébullition	: <i>Aucune donnée disponible</i>
Point d'éclair	: <i>Aucune donnée disponible</i>
Température d'auto-inflammation	: <i>Aucune donnée disponible</i>
Température de décomposition	: <i>Aucune donnée disponible</i>
Inflammabilité (solide, gaz)	: <i>Aucune donnée disponible</i>
Pression de vapeur	: <i>Aucune donnée disponible</i>
Densité relative de vapeur à 20 °C	: <i>Aucune donnée disponible</i>
Densité relative	: <i>1,27 (1,26 - 1,28) (20-25°C)</i>
Solubilité	: <i>Produit soluble dans l'eau.</i>
Log Pow	: <i>Aucune donnée disponible</i>
Viscosité, cinématique	: <i>Aucune donnée disponible</i>
Viscosité, dynamique	: <i>Aucune donnée disponible</i>
Propriétés explosives	: <i>Non applicable.</i>
Propriétés comburantes	: <i>Non applicable.</i>
Limites d'explosivité	: <i>Aucune donnée disponible</i>

9.2. Autres informations
Pas d'informations complémentaires disponibles
RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Stable dans les conditions normales.

10.2. Stabilité chimique
Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter
Conserver à l'abri du gel.

10.5. Matières incompatibles
Pas d'informations complémentaires disponibles

FERTIGO PRO BORE + MO

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

10.6. Produits de décomposition dangereux Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
pH: 7,8 (7,5 - 8,5)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
pH: 7,8 (7,5 - 8,5)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 15 01 02 - emballages en matières plastiques

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				

FERTIGO PRO BORE + MO

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

<i>Non applicable</i>	<i>Non applicable</i>	<i>Non applicable</i>	<i>Non applicable</i>	<i>Non applicable</i>
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
<i>Non applicable</i>	<i>Non applicable</i>	<i>Non applicable</i>	<i>Non applicable</i>	<i>Non applicable</i>
<i>Non applicable</i>	<i>Non applicable</i>	<i>Non applicable</i>	<i>Non applicable</i>	<i>Non applicable</i>
14.4. Groupe d'emballage				
<i>Non applicable</i>	<i>Non applicable</i>	<i>Non applicable</i>	<i>Non applicable</i>	<i>Non applicable</i>
14.5. Dangers pour l'environnement				
<i>Dangereux pour l'environnement : Non</i>	<i>Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non</i>	<i>Dangereux pour l'environnement : Non</i>	<i>Dangereux pour l'environnement : Non</i>	<i>Dangereux pour l'environnement : Non</i>
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

- Transport maritime

Aucune donnée disponible

- Transport aérien

Aucune donnée disponible

- Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

- Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Autres informations, restrictions et dispositions légales : Réserve à un usage exclusivement professionnel.

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
FDS	Fiche de données de sécurité
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer

Conseils de formation

: Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.

Autres informations

: DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude.

FERTIGO PRO BORE + MO

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit